

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 1242/2014 DE LA COMMISSION****du 20 novembre 2014****fixant, en application du règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, les règles concernant la présentation des données cumulées pertinentes sur les opérations**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant les règlements du Conseil (CE) n° 2328/2003, (CE) n° 861/2006, (CE) n° 1198/2006, (CE) n° 791/2007 et le règlement (UE) n° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil <sup>(1)</sup>, et notamment son article 97, paragraphe 2,

Après consultation du comité du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 97, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 508/2014, les autorités de gestion des États membres doivent fournir à la Commission les données cumulées pertinentes sur les opérations sélectionnées pour le financement jusqu'à la fin de l'année précédente, et notamment les principales caractéristiques des bénéficiaires et des opérations.
- (2) Afin d'assurer la cohérence et l'exhaustivité des données cumulées sur les opérations sélectionnées pour le financement, il est nécessaire de prévoir des spécifications techniques et des règles de présentation communes en ce qui concerne les données cumulées. À cet effet, il convient de se référer à la structure de la base de données prévue à l'annexe I du règlement d'exécution (UE) n° 1243/2014 de la Commission <sup>(2)</sup>.
- (3) Afin de permettre une application rapide des mesures prévues par le présent règlement, celui-ci devrait entrer en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

Les autorités de gestion suivent les spécifications techniques et les règles de présentation des données cumulées sur les opérations sélectionnées pour le financement, notamment les principales caractéristiques des bénéficiaires et des opérations, conformément à l'article 97, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 508/2014, selon les formulaires et tableaux figurant aux annexes du présent règlement.

<sup>(1)</sup> JO L 149 du 20.5.2014, p. 1.

<sup>(2)</sup> Règlement d'exécution (UE) n° 1243/2014 de la Commission du 20 novembre 2014 fixant, en application du règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, les règles relatives aux informations devant être transmises par les États membres ainsi qu'aux besoins en données et aux synergies entre les sources de données potentielles (voir page 39 du présent Journal officiel).

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 20 novembre 2014.

*Par la Commission*  
*Le président*  
Jean-Claude JUNCKER

---

## ANNEXE I

**Informations à fournir pour chaque opération pour les champs suivants, tels qu'ils figurent dans la structure de la base de données établie à l'annexe I du règlement (UE) n° 1243/2014**

Données cumulées sur les opérations sélectionnées pour le financement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre ....

Champ	Contenu du champ
1	CCI
2	Identifiant unique de l'opération (ID)
3	Nom de l'opération
5	Code NUTS
6	Bénéficiaire
7	Type de bénéficiaire
8	Taille de l'entreprise
9	État d'avancement de l'opération
10	Coût total éligible
11	Coût total public éligible
12	Soutien du FEAMP
13	Date d'approbation
14	Dépenses totales éligibles
15	Dépenses totales publiques éligibles
16	Dépenses éligibles au titre du FEAMP
17	Date du paiement final au bénéficiaire
18	Mesure concernée
19	Indicateur de réalisation

## ANNEXE II

**Informations à fournir pour chaque opération, uniquement lorsque celle-ci concerne des mesures relatives à la flotte de pêche, pour les champs suivants, tels qu'ils figurent dans la structure de la base de données établie à l'annexe I du règlement (UE) n° 1243/2014**

*Données cumulées sur les opérations sélectionnées pour le financement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre ....*

Champ	Contenu du champ
1	CCI
2	Identifiant unique de l'opération (ID)
4	Numéro du navire — «Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union» (CFR)

## ANNEXE III

**Informations à fournir pour chaque opération et concernant les données relatives à la mise en œuvre de projets pour les champs suivants, tels qu'ils figurent dans la structure de la base de données établie à l'annexe I du règlement (UE) n° 1243/2014**

*Données cumulées sur les opérations sélectionnées pour le financement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre ....*

Champ	Contenu du champ
1	CCI
2	Identifiant unique de l'opération (ID)
20	Données relatives à la mise en œuvre opérationnelle
21	Valeur des données relatives à la mise en œuvre

## ANNEXE IV

**Informations à fournir pour chaque opération et concernant les indicateurs de résultat pour les champs suivants, tels qu'ils figurent dans la structure de la base de données établie à l'annexe I du règlement (UE) n° 1243/2014**

*Données cumulées sur les opérations sélectionnées pour le financement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre ....*

Champ	Contenu du champ
1	CCI
2	Identifiant unique de l'opération (ID)
22	Indicateur(s) de résultat relatif(s) à l'opération
23	Résultat indicatif escompté par le bénéficiaire
24	Valeur de l'indicateur de résultat validée après la mise en œuvre

## Tableaux de référence

Tableau 1 — Données relatives à la mise en œuvre du projet

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
<b>Chapitre I: Développement durable de la pêche</b>					
I.1	Article 26 et article 44, paragraphe 3 Innovation	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'innovation: produits et équipements; procédés et techniques; système d'organisation et de gestion.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de personnes bénéficiant directement de l'opération dans les entreprises recevant un soutien.	3	Numérique	
I.2	Article 27 et article 44, paragraphe 3 Services de conseil	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type de services de conseil: études de faisabilité et services de conseil; avis professionnels; stratégies d'entreprise.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
I.3	Article 28 et article 44, paragraphe 3 Partenariat entre scientifiques et pêcheurs	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'activités: réseaux; accords de partenariat ou d'associations; collecte et gestion de données; études; projets pilotes; diffusion de connaissances; séminaires; bonnes pratiques.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de scientifiques engagés dans le partenariat.	3	Numérique	
		— Nombre de pêcheurs engagés dans le partenariat.	4	Numérique	
		— Nombre d'autres entités bénéficiant de l'opération.	5	Numérique	

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
I.4	Article 29, paragraphes 1 et 2, et article 44, paragraphe 1, point a) Promotion du capital humain, de la création d'emplois et du dialogue social — Formation, mise en réseau, dialogue social, soutien aux conjoints et partenaires	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'activités: formation et apprentissage; mise en réseau; dialogue social.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de conjoints et partenaires bénéficiant de l'opération.	3	Numérique	
		— Nombre de personnes ou d'organisations bénéficiant de l'opération (participants aux formations, membres de réseaux, organisations prenant part aux actions de dialogue social).	4	Numérique	
I.5	Article 29, paragraphe 3, et article 44, paragraphe 1, point a) Promotion du capital humain, de la création d'emplois et du dialogue social — personnes en formation à bord d'un navire de petite pêche côtière	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'activités: formation et apprentissage.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de personnes en formation bénéficiant de l'opération.	3	Numérique	
I.6	Article 30 et article 44, paragraphe 4 Diversification et nouvelles formes de revenus	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type de diversification: investissements à bord des navires, tourisme de la pêche à la ligne, restauration, services environnementaux et activités éducatives.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de pêcheurs concernés.	3	Numérique	
I.7	Article 31 et article 44, paragraphe 2 Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Âge des jeunes pêcheurs bénéficiant de l'opération.	2	Numérique	

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
I.8	Article 32 et article 44, paragraphe 1, point b) Santé et sécurité	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'équipements: investissements à bord; investissements dans des équipements individuels.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de pêcheurs concernés par l'opération.	3	Numérique	
I.9	Article 33 Arrêt temporaire des activités de pêche	— Nombre de pêcheurs concernés.	1	Numérique	Oui
		— Nombre de jours concernés.	2	Numérique	
I.10	Article 34 Arrêt définitif des activités de pêche	— Nombre de pêcheurs concernés.	1	Numérique	Oui
I.11	Article 35 Fonds de mutualisation en cas de phénomènes climatiques défavorables et d'incidents environnementaux — création du fonds	— Nom du fonds de mutualisation.	1	Chaîne de caractères	Non
I.12	Article 35 Fonds de mutualisation en cas de phénomènes climatiques défavorables et d'incidents environnementaux — compensations versées	— Compensation versée en cas de: phénomènes climatiques défavorables; incidents environnementaux; coûts de sauvetage.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Oui
		— Nombre de membres d'équipage concernés.	2	Numérique	
I.13	Article 36 Aide aux systèmes de répartition des possibilités de pêche	— Type d'activités: conception, mise au point, suivi, évaluation et gestion.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Non
		— Type de bénéficiaires.	2	Voir code dans le tableau 4, numérique	



Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
I.14	Article 37 Aide à la conception et à la mise en œuvre des mesures de conservation et de la coopération régionale	— Type d'activités: conception; mise au point et suivi; participation de parties prenantes; repeuplement direct.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre de stocks concernés (s'il y a lieu).	2	Numérique	
		— Superficie totale concernée par le projet (en km <sup>2</sup> ) (s'il y a lieu).	3	Numérique	
I.15	Article 38 et article 44, paragraphe 1, point c) Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'investissement: sélectivité de l'engin de pêche; réduction des rejets ou des captures non désirées; suppression des incidences sur l'écosystème ou les fonds marins; protection des engins de pêche et des captures de mammifères et d'oiseaux; dispositifs de concentration de poissons dans les régions ultrapériphériques.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de pêcheurs bénéficiant de l'opération.	3	Numérique	
I.16	Article 39 et article 44, paragraphe 1, point c) Innovation liée à la conservation de ressources biologiques de la mer	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'opération: développement de nouvelles connaissances techniques ou organisationnelles réduisant l'incidence sur le milieu; introduction de nouvelles connaissances techniques ou organisationnelles réduisant l'incidence sur le milieu; développement de nouvelles connaissances techniques ou organisationnelles permettant une utilisation durable des ressources; introduction de nouvelles connaissances techniques ou organisationnelles permettant une utilisation durable des ressources.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de pêcheurs bénéficiant de l'opération.	3	Numérique	
I.17	Article 40, paragraphe 1, point a) Protection et restauration de la biodiversité marine — collecte des déchets	— Nombre de pêcheurs bénéficiant de l'opération.	1	Numérique	Oui

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
I.18	Article 40, paragraphe 1, points b) à g) et i), et article 44, paragraphe 6 Protection et restauration de la biodiversité marine — contribution à une meilleure gestion ou conservation des ressources, construction, mise en place ou modernisation d'installations fixes ou mobiles, préparation de plans de protection et de gestion ayant trait aux sites Natura 2000 et aux zones de protection spatiales, gestion, restauration et surveillance des zones marines protégées, y compris des sites Natura 2000, écosensibilisation, participation à d'autres actions visant à la préservation et au renforcement de la biodiversité et des services écosystémiques	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'opération: investissement dans des installations; gestion des ressources; plans de gestion ayant trait aux sites Natura 2000 et aux zones de protection spéciale; gestion des sites Natura 2000; gestion des zones marines protégées; augmentation de la sensibilisation; autres actions de renforcement de la biodiversité.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Superficie totale concernée par Natura 2000 (en km <sup>2</sup> ) (s'il y a lieu)	3	Numérique	
		— Superficie totale se rapportant à des zones marines protégées (en km <sup>2</sup> ) (s'il y a lieu).	4	Numérique	
		— Nombre de pêcheurs concernés.	5	Numérique	
I.19	Article 40, paragraphe 1, point h) Protection et restauration de la biodiversité marine — régimes de compensation des dommages correspondant aux captures de mammifères et d'oiseaux	— Nombre de pêcheurs bénéficiant de l'opération.	1	Numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
I.20	Article 41, paragraphe 1, points a) à c), et article 44, paragraphe 1, point d) Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique — investissements à bord, audits et programmes en matière d'efficacité énergétique, études	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer [uniquement pour l'article 41, paragraphe 1, point a)].
		— Type d'opération: équipements à bord; engins de pêche; audits et programmes en matière d'efficacité énergétique, études.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de pêcheurs bénéficiant de l'opération.	3	Numérique	
		— Pourcentage de réduction de la consommation de carburant.	4	Numérique	
		— Pourcentage de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> , s'il y a lieu.	5	Numérique	

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
I.21	Article 41, paragraphe 2, et article 44, paragraphe 1, point d) Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique — remplacement ou modernisation des moteurs	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'opération: remplacement des moteurs; modernisation.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— kW avant l'intervention (puissance certifiée ou vérifiée physiquement).	3	Numérique	
		— kW après l'intervention (puissance certifiée ou vérifiée physiquement).	4	Numérique	
		— Nombre de pêcheurs bénéficiant de l'opération.	5	Numérique	
		— Pourcentage de réduction de la consommation de carburant.	6	Numérique	
		— Pourcentage de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> , s'il y a lieu.	7	Numérique	
I.22	Article 42 et article 44, paragraphe 1, point e) Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Type d'opération: investissements qui valorisent les produits; investissements à bord qui améliorent la qualité des produits de la pêche.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de pêcheurs bénéficiant de l'opération.	3	Numérique	

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
I.23	Article 43, paragraphes 1 et 3, et article 44, paragraphe 1, point f) Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris — investissements permettant d'améliorer l'infrastructure des ports de pêche, des halles de criée, des sites de débarquement et des abris, investissements visant à renforcer la sécurité des pêcheurs.	— Indication établissant si l'opération porte sur la pêche en mer, sur la pêche en eaux intérieures ou une combinaison des deux.	1	Voir code dans le tableau 2, numérique	Oui, si l'opération concerne la pêche en mer.
		— Catégorie d'investissements: ports de pêche; sites de débarquement; halles de criée; abris.	2	Voir code dans le tableau 5, numérique	
		— Type d'investissement: qualité; contrôle et traçabilité; efficacité énergétique; protection environnementale; sécurité et conditions de travail.	3	Voir code dans le tableau 3, numérique	
		— Nombre de pêcheurs bénéficiant de l'opération.	4	Numérique	
		— Nombre d'autres usagers du port ou d'autres travailleurs bénéficiant de l'opération.	5	Numérique	
I.24	Article 43, paragraphe 2 Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris — investissements visant à faciliter le respect de l'obligation de débarquer toutes les captures	— Catégorie d'investissements: ports de pêche; sites de débarquement; halles de criée; abris.	1	Voir code dans le tableau 5, numérique	Non
		— Nombre de pêcheurs bénéficiant de l'opération.	2	Numérique	

## Chapitre II: Développement durable de l'aquaculture

II.1	Article 47 Innovation	— Type d'innovation: développement des connaissances; introduction de nouvelles espèces; études de faisabilité.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Type d'organisme de recherche concerné.	2	Voir code dans le tableau 4, numérique	
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération liés directement aux entreprises recevant un soutien.	3	Numérique	

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
II.2	Article 48, paragraphe 1, points a) à d) et f) à h) Investissements productifs dans l'aquaculture	— Type d'investissement: investissements productifs; diversification; modernisation; santé des animaux; qualité des produits; restauration; activités complémentaires.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	2	Numérique	
II.3	Article 48, paragraphe 1, points e), i) et j) Investissements productifs dans l'aquaculture — utilisation efficace des ressources, réduction de l'utilisation d'eau et de produits chimiques, systèmes de recirculation limitant la quantité d'eau utilisée	— Type d'investissement: environnement et ressources; utilisation et qualité de l'eau; systèmes en circuit fermé.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
II.4	Article 48, paragraphe 1, point k) Investissements productifs dans l'aquaculture — augmentation de l'efficacité énergétique, énergies renouvelables	— Type d'investissement: efficacité énergétique; sources d'énergie renouvelables.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
II.5	Article 49 Services de gestion, de remplacement et de conseil pour les exploitations aquacoles	— Type d'opération: mise en place de services de gestion; achat de services de conseil pour les exploitations aquacoles; services de remplacement et de conseil (l'accent étant mis sur le respect de la législation relative à la protection de l'environnement); services de remplacement et de conseil (l'accent étant mis sur l'évaluation des incidences sur l'environnement); services de remplacement et de conseil (l'accent étant mis sur le respect des législations relatives au bien-être des animaux, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la santé publique); services de remplacement et de conseil (l'accent étant mis sur les stratégies de commercialisation et d'entreprise).	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	2	Numérique	

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
II.6	Article 50 Promotion du capital humain et de la mise en réseau	— Type d'activités: formation professionnelle; apprentissage tout au long de la vie; diffusion des connaissances; nouvelles compétences professionnelles; amélioration des conditions de travail et promotion de la sécurité au travail; mise en réseau et échange d'expériences.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	2	Numérique	
		— Nombre de conjoints et de partenaires de vie bénéficiant de l'opération.	3	Numérique	
II.7	Article 51 Augmentation du potentiel des sites aquacoles	— Type d'opération: recensement des zones; amélioration des installations de soutien et des infrastructures; actions en vue d'éviter de graves dommages; actions adoptées à la suite de la détection d'une hausse de la mortalité ou de la présence de maladies.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	2	Numérique	
II.8	Article 52 Encouragement à l'établissement de nouveaux aquaculteurs respectueux des principes du développement durable	— Superficie totale concernée (en km <sup>2</sup> ).	1	Numérique	Non
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	2	Numérique	
II.9	Article 53 Conversion aux systèmes de mana- gement environnemental et d'audit et à l'aquaculture biologique	— Type d'opération: conversion à l'aquaculture biologique; participation à l'EMAS.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	2	Numérique	
		— Superficie totale concernée (en km <sup>2</sup> ).	3	Numérique	

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
II.10	Article 54 Aquaculture fournissant des services environnementaux	— Type d'opération: aquaculture dans des zones Natura 2000; conservation et reproduction ex situ; opérations d'aquaculture incluant la conservation et la valorisation de l'environnement et de la biodiversité.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	2	Numérique	
		— Superficie totale concernée par Natura 2000 (en km <sup>2</sup> ).	3	Numérique	
		— Superficie totale concernée à l'exclusion de zones Natura 2000 (en km <sup>2</sup> ).	4	Numérique	
II.11	Article 55 Mesures de santé publique	— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	1	Numérique	Non
II.12	Article 56 Mesures relatives à la santé et au bien-être des animaux	— Type d'opération: contrôle et éradication des maladies; bonnes pratiques et codes de conduite; réduction de la dépendance à l'égard des médicaments vétérinaires; études vétérinaires ou pharmaceutiques et bonnes pratiques; groupements de défense sanitaire; compensation des conchyliculteurs	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	2	Voir code dans le tableau 3, numérique	
II.13	Article 57 Assurance des élevages aquacoles	— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	1	Numérique	Non

### Chapitre III: Développement durable des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture

III.1	Article 62, paragraphe 1, point a) Aide préparatoire	— Type de bénéficiaires.	1	Voir code dans le tableau 4, numérique	Non
-------	---	--------------------------	---	---	-----

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
III.2	Article 63 Mise en œuvre de stratégies de développement local — sélection de groupe d'action locale de la pêche (GALP) <sup>(1)</sup>	— Population totale concernée par le GALP (en unités).	1	Numérique	Non
		— Nombre de partenaires publics prenant part au GALP.	2	Numérique	
		— Nombre de partenaires privés prenant part au GALP.	3	Numérique	
		— Nombre de partenaires de la société civile prenant part au GALP.	4	Numérique	
		— Nombre d'équivalents temps plein employés par le GALP aux fins de l'administration.	5	Numérique	
		— Nombre d'équivalents temps plein employés par le GALP aux fins des animations.	6	Numérique	
III.3	Article 63 Mise en œuvre de stratégies de développement local — projets soutenus par les GALP (y compris les frais de fonctionnement et les animations)	— Type d'opération: création de valeur ajoutée; diversification; environnement; opérations socioculturelles; gouvernance; frais de fonctionnement et animations.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Type de bénéficiaires.	2	Voir code dans le tableau 4, numérique	
III.4	Article 64 Activités de coopération	— Type d'opération: soutien préparatoire; projets à l'intérieur d'un même État membre; projets avec d'autres États membres; projets avec des partenaires de pays tiers.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre de partenaires, s'il y a lieu.	2	Numérique	

#### Chapitre IV: Mesures liées à la commercialisation et à la transformation

IV.1	Article 66 Plans de production et de commercialisation	— Nombre de membres d'organisations de producteurs participants.	1	Numérique	Non
IV.2	Article 67 Aide au stockage	— Nombre de membres d'organisations de producteurs bénéficiant de l'opération.	1	Numérique	Non



Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
IV.3	Article 68 Mesures de commercialisation	<p>— Type d'opération: création d'organisations de producteurs, d'associations d'organisations de producteurs ou d'organisations interprofessionnelles; recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché (l'accent étant mis sur les espèces offrant des perspectives commerciales); recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché (l'accent étant mis sur les captures non désirées); recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché (l'accent étant mis sur les produits ayant une faible incidence sur l'environnement ou produits d'aquaculture biologique); promotion de la qualité et de la valeur ajoutée (l'accent étant mis sur la certification et la promotion de produits durables); promotion de la qualité et de la valeur ajoutée (l'accent étant mis sur les systèmes de qualité); promotion de la qualité et de la valeur ajoutée (l'accent étant mis sur la commercialisation directe); promotion de la qualité et de la valeur ajoutée (l'accent étant mis sur l'emballage); transparence de la production; traçabilité et labels écologiques; contrats types; campagnes de communication et de promotion.</p> <p>— Nombre d'entreprises bénéficiant de l'opération.</p> <p>— Nombre de membres d'organisations de producteurs bénéficiant de l'opération.</p>	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	
IV.4	Article 69 Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	<p>— Type d'investissement: économies d'énergie ou diminution des incidences sur l'environnement; amélioration de la sécurité, de l'hygiène, de la santé et des conditions de travail; transformation des captures de poissons non destinés à la consommation humaine; transformation des sous-produits; transformation de produits d'aquaculture biologique; naissance de produits, de processus ou de systèmes de gestion nouveaux ou meilleurs.</p> <p>— Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien.</p> <p>— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.</p>	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien.	2	Numérique	
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération.	3	Numérique	

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
---------------------------------	------------------	--	---	---	---

#### Chapitre V: Compensation des surcoûts dans les régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture

V.1	Article 70 Régime de compensation	— Surcoûts faisant l'objet d'une compensation	1	Numérique	Non
		— Nombre d'entreprises bénéficiant de l'opération	2	Numérique	
		— Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération	3	Numérique	

#### Chapitre VI: Mesures d'accompagnement de la politique commune de la pêche en gestion partagée

VI.1	Article 76 Contrôle et exécution	— Type d'opération: achat, installation et mise au point de technologies; mise au point, achat et installation des composants pour garantir la transmission des données; mise au point, achat et installation des composants nécessaires pour assurer la traçabilité; mise en œuvre de programmes pour l'échange et l'analyse de données; modernisation et achat de navires, d'aéronefs et d'hélicoptères de patrouille; achat d'autres moyens de contrôle; mise au point de systèmes de contrôle et de suivi innovants et de projets pilotes; programmes de formation et d'échange; analyses coûts/bénéfices ainsi qu'évaluations d'audits; séminaires et de supports d'information; coûts opérationnels; mise en œuvre d'un plan d'action.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Oui, si investissements à bord
		— Type de bénéficiaires.	2	Voir code dans le tableau 4, numérique	
VI.2	Article 77 Collecte de données	— Type de bénéficiaires.	1	Voir code dans le tableau 4, numérique	Non

Code de la mesure Colonne 18	Mesures du FEAMP	Données relatives à la mise en œuvre du projet	Code des données relatives à la mise en œuvre Colonne 20	Valeur possible et type de valeur Colonne 21	Numéro dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR) — obligatoire (oui ou non)
---------------------------------	------------------	--	---	---	---

### Chapitre VII: Assistance technique à l'initiative des États membres

VII.1	Article 78 Assistance technique à l'initiative des États membres	— Type d'opération: mise en œuvre du programme opérationnel; systèmes informatiques; amélioration de la capacité administrative; activités de communication; évaluation; études; contrôle et audit, mise en réseau de GALP; autres.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
-------	---	---	---	--	-----

### Chapitre VIII: Soutien à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée

VIII.1	Article 80, paragraphe 1, point a) Surveillance maritime intégrée	— Type d'opération: contribution à la surveillance maritime intégrée; contribution au CISE.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Type de bénéficiaires.	2	Voir code dans le tableau 4, numérique	
VIII.2	Article 80, paragraphe 1, point b) Promotion de la protection du milieu marin et de l'exploitation durable des ressources marines et côtières	— Type d'opération: zones marines protégées; Natura 2000.	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Superficie des zones marines protégées concernées (en km <sup>2</sup> ) (s'il y a lieu).	2	Numérique	
		— Superficie des zones Natura 2000 concernées (en km <sup>2</sup> ) (s'il y a lieu).	3	Numérique	
		— Type de bénéficiaires.	4	Voir code dans le tableau 4, numérique	
VIII.3	Article 80, paragraphe 1, point c) Amélioration des connaissances concernant l'état du milieu marin	— Type d'opération: mise en place de programmes de suivi; mise en place de mesures dans le cadre de la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin».	1	Voir code dans le tableau 3, numérique	Non
		— Type de bénéficiaires.	2	Voir code dans le tableau 4, numérique	

(<sup>1</sup>) Informations à fournir uniquement lorsque le GALP est sélectionné.

**Tableau 2 — Type de pêche**

Code	Description
1	Pêche en mer
2	Pêche en eaux intérieures
3	Combinaison des deux

**Tableau 3 — Type d'opération**

Code	Description	Correspondant au code de la/des mesure(s)
1	Produits et équipements	I.1
2	Procédés et techniques	I.1
3	Système de gestion et d'organisation	I.1
4	Études de faisabilité et services de conseil	I.2
5	Avis professionnels	I.2
6	Stratégies d'entreprise	I.2
7	Réseaux	I.3
8	Accord de partenariat ou association	I.3
9	Collecte et gestion des données	I.3
10	Études	I.3
11	Projets pilotes	I.3
12	Diffusion	I.3
13	Séminaires	I.3
14	Bonnes pratiques	I.3

Code	Description	Correspondant au code de la/des mesure(s)
15	Formation et apprentissage	I.4, I.5
16	Mise en réseau	I.4
17	Dialogue social	I.4
18	Investissements à bord	I.6
19	Tourisme de la pêche à la ligne	I.6
20	Restaurants	I.6
21	Services environnementaux	I.6
22	Activités éducatives	I.6
23	Investissements à bord	I.8
24	Équipement individuel	I.8
25	Phénomène climatique défavorable	I.12
26	Incident environnemental	I.12
27	Coûts de sauvetage	I.12
28	Conception	I.13, I.14
29	Développement	I.13, I.14
30	Suivi	I.13, I.14
31	Évaluation	I.13
32	Gestion	I.13
33	Participation des parties prenantes	I.14
34	Repeuplement direct	I.14
35	Sélectivité de l'engin de pêche	I.15

Code	Description	Correspondant au code de la/des mesure(s)
36	Réduction des rejets ou traitement des captures non désirées	I.15
37	Suppression des incidences sur l'écosystème ou les fonds marins	I.15
38	Protection des engins de pêche et des captures de mammifères et d'oiseaux	I.15
39	Dispositifs de concentration de poissons dans les régions ultrapériphériques	I.15
40	Développement de nouvelles connaissances techniques ou organisationnelles réduisant l'incidence sur le milieu	I.16
41	Introduction de nouvelles connaissances techniques ou organisationnelles réduisant l'incidence sur le milieu	I.16
42	Développement de nouvelles connaissances techniques ou organisationnelles permettant une utilisation durable des ressources	I.16
43	Introduction de nouvelles connaissances techniques ou organisationnelles permettant une utilisation durable des ressources	I.16
44	Investissements dans des installations	I.18
45	Gestion des ressources	I.18
46	Plans de gestion ayant trait aux sites Natura 2000 et aux zones de protection spéciale	I.18
47	Gestion de Natura 2000	I.18
48	Gestion des zones marines protégées	I.18
49	Augmentation de la sensibilisation	I.18
50	Autres actions de renforcement de la biodiversité	I.18
51	Équipements à bord	I.20
52	Engin de pêche	I.20
53	Audits et programmes en matière d'efficacité énergétique	I.20
54	Études	I.20
55	Remplacement des moteurs	I.21
56	Modernisation	I.21

Code	Description	Correspondant au code de la/des mesure(s)
57	Investissements qui valorisent les produits	I.22
58	Investissements à bord qui améliorent la qualité des produits de la pêche	I.22
59	Qualité	I.23
60	Contrôle et traçabilité	I.23
61	Efficacité énergétique	I.23
62	Protection environnementale	I.23
63	Sécurité et conditions de travail	I.23
64	Développement des connaissances	II.1
65	Introduction de nouvelles espèces	II.1
66	Études de faisabilité	II.1
67	Investissements productifs	II.2
68	Diversification	II.2
69	Modernisation	II.2
70	Santé animale	II.2
71	Qualité des produits	II.2
72	Restauration	II.2
73	Activités complémentaires	II.2
74	Environnement et ressources	II.3
75	Utilisation et qualité de l'eau	II.3
76	Systèmes en circuit fermé	II.3
77	Efficacité énergétique	II.4

Code	Description	Correspondant au code de la/des mesure(s)
78	Énergies renouvelables	II.4
79	Mise en place de services de gestion	II.5
80	Achat de services de conseil pour les exploitations	II.5
81	Services de remplacement et de conseil (l'accent étant mis sur le respect de la législation relative à la protection de l'environnement)	II.5
82	Services de remplacement et de conseil (accent placé sur l'évaluation des incidences sur l'environnement)	II.5
83	Services de remplacement et de conseil (l'accent étant mis sur le respect des législations relatives au bien-être des animaux, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la santé publique)	II.5
84	Services de remplacement et de conseil (l'accent étant mis sur les stratégies de commercialisation et d'entreprise)	II.5
85	Formation professionnelle	II.6
86	Apprentissage tout au long de la vie	II.6
87	Diffusion	II.6
88	Nouvelles compétences professionnelles	II.6
89	Amélioration des conditions de travail et promotion de la sécurité au travail	II.6
90	Mise en réseau et échange d'expériences	II.6
91	Recensement des zones	II.7
92	Amélioration des installations de soutien et des infrastructures	II.7
93	Actions en vue d'éviter de graves dommages	II.7
94	Actions adoptées à la suite de la détection d'une hausse de la mortalité ou de la présence de maladies	II.7
95	Conversion à l'aquaculture biologique	II.9
96	Participation à l'EMAS	II.9
97	Aquaculture dans des zones Natura 2000	II.10



Code	Description	Correspondant au code de la/des mesure(s)
98	Conservation et reproduction ex situ	II.10
99	Opérations d'aquaculture incluant la conservation et la valorisation de l'environnement et de la biodiversité	II.10
100	Contrôle et éradication des maladies	II.12
101	Bonnes pratiques et codes de conduite	II.12
102	Réduction de la dépendance à l'égard des médicaments vétérinaires	II.12
103	Études vétérinaires ou pharmaceutiques et bonnes pratiques	II.12
104	Groupements de défense sanitaire	II.12
105	Indemnisation des conchyliculteurs	II.12
106	Valeur ajoutée	III.3
107	Diversification	III.3
108	Environnement	III.3
109	Opérations socioculturelles	III.3
110	Gouvernance	III.3
111	Frais de fonctionnement et animations	III.3
112	Aide préparatoire	III.4
113	Projets à l'intérieur d'un même État membre	III.4
114	Projets en coopération avec d'autres États membres	III.4
115	Projets en coopération avec des partenaires de pays tiers	III.4
116	Création d'organisations de producteurs, d'associations d'organisations de producteurs ou d'organisations inter-professionnelles	IV.3
117	Recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché (l'accent étant mis sur les espèces offrant des perspectives commerciales)	IV.3
118	Recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché (l'accent étant mis sur les captures non désirées)	IV.3

Code	Description	Correspondant au code de la/des mesure(s)
119	Recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché (l'accent étant mis sur les produits ayant une faible incidence sur l'environnement ou produits d'aquaculture biologique)	IV.3
120	Promotion de la qualité et de la valeur ajoutée (l'accent étant mis sur la certification et la promotion de produits durables)	IV.3
121	Promotion de la qualité et de la valeur ajoutée (l'accent étant mis sur les systèmes de qualité)	IV.3
122	Promotion de la qualité et de la valeur ajoutée (l'accent étant mis sur la commercialisation directe)	IV.3
123	Promotion de la qualité et de la valeur ajoutée (l'accent étant mis sur l'emballage)	IV.3
124	Transparence de la production	IV.3
125	Traçabilité et labels écologiques	IV.3
126	Contrats types	IV.3
127	Campagnes de communication et de promotion	IV.3
128	Économies d'énergie ou diminution des incidences sur l'environnement	IV.4
129	Amélioration de la sécurité, de l'hygiène, de la santé et des conditions de travail	IV.4
130	Transformation des captures de poissons non destinés à la consommation humaine	IV.4
131	Transformation des sous-produits	IV.4
132	Transformation des produits d'aquaculture biologique	IV.4
133	Mise au point de produits, de processus ou de systèmes de gestion nouveaux ou sensiblement améliorés	IV.4
134	Achat, installation et mise au point de technologies	VI.1
135	Mise au point, achat et installation des composants pour garantir la transmission des données	VI.1
136	Mise au point, achat et installation des composants nécessaires pour assurer la traçabilité	VI.1
137	Mise en œuvre de programmes pour l'échange et l'analyse de données	VI.1
138	Modernisation et achat de navires, d'aéronefs et d'hélicoptères de patrouille	VI.1
139	Achat d'autres moyens de contrôle	VI.1

Code	Description	Correspondant au code de la/des mesure(s)
140	Mise au point de systèmes de contrôle et de suivi innovants et de projets pilotes	VI.1
141	Programmes de formation et d'échange	VI.1
142	Analyses coûts/bénéfices ainsi qu'évaluations d'audits	VI.1
143	Séminaires et supports d'information	VI.1
144	Coûts opérationnels	VI.1
145	Mise en œuvre d'un plan d'action	VI.1
146	Mise en œuvre du programme opérationnel	VII.1
147	Systèmes informatiques	VII.1
148	Amélioration de la capacité administrative	VII.1
149	Activités de communication	VII.1
150	Évaluation	VII.1
151	Études	VII.1
152	Contrôle et audit	VII.1
153	Réseau de GALP	VII.1
154	Autre	VII.1
155	Contribution à la surveillance maritime intégrée	VIII.1
156	Contribution au CISE	VIII.1
157	Zones marines protégées	VIII.2
158	Natura 2000	VIII.2
159	Mise en place de programmes de suivi	VIII.3
160	Mise en place de mesures dans le cadre de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»	VIII.3

**Tableau 4 — Type de bénéficiaire**

Code	Description
1	Autorité publique
2	Personne morale
3	Personne physique
4	Organisation de pêcheurs
5	Organisations de producteurs
6	ONG
7	Centre de recherche/université
8	Mixte

**Tableau 5 — Catégories d'investissement**

Code	Description	Correspondant au code de la/des mesure(s)
1	Ports de pêche	I.23, I.24
2	Sites de débarquement	I.23, I.24
3	Halles de criée	I.23, I.24
4	Abris	I.23, I.24